



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPRENTISSAGE - AUXILIAIRE DE
PUERICULTURE - SANDY VARGIN**

**DÉCISION N° AU-19-209
EN DATE DU 07 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition du GIP-FCIP CFA ACADEMIQUE DE CRETEIL – 15 Rue Georges Enesco – 94025 CRETEIL Cedex, de dispenser une formation au diplôme d'auxiliaire de puériculture ;

D É C I D E

DE SIGNER avec Mme Nathalie GAUTIER, Directrice, représentant l'organisme gestionnaire du CFA, une convention de formation au diplôme d'auxiliaire de puériculture conclue pour la période du 5 novembre 2018 au 28 février 2020 concernant Mme Sandy VARGIN ;

La participation de la Ville de Vincennes s'élève à 2590,50€ € pour 623 heures de formation théorique ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190607-lmc1H6304H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/06/2019 Date de Publication : 07/06/2019
